

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00246**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 24/06/2024

Politique	Conforter les valeurs de la République	Dossier n°	CM-002400
Commission	<b>Santé - Solidarité - Handicap - Séniors</b>		
Direction en charge	Accessibilité-Handicap, ville inclusive et lutte contre les discriminations		
Objet	Commission Communale pour l'Accessibilité - Présentation du rapport 2023.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

**Secrétaire de séance**

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Les valeurs de la République, un des trois piliers de la politique municipale, constituent le socle de l'identité stéphanoise, faite de bienveillance et d'ouverture sur les autres permettant à chacun de participer activement à la vie de la Cité. La Ville de Saint-Étienne s'engage à cultiver un modèle de vivre ensemble, d'inclusion et de prise en compte des besoins de chacun des Stéphanois. En tant que membre du réseau des villes inclusives et durables de l'Unesco, la municipalité fait en sorte que l'espace public et les infrastructures municipales ne soient pas des obstacles au quotidien des personnes en situation de handicap et que l'ensemble de l'offre municipale leur soit accessible. Ainsi, l'accès à la culture, à l'emploi, au transport, au logement, aux loisirs, à l'éducation, à la santé intègre la question de l'accessibilité.

L'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L 2143.3 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, précise qu'une Commission Communale pour l'Accessibilité doit être prévue dans les communes de plus de 5 000 habitants.

Elle a notamment pour rôle :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics ;
- d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal ;
- et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La Commission Communale pour l'Accessibilité a été créée par délibération n° 2009-326 du 29 juin 2009, puis renouvelée en 2020. Elle est composée d'élus municipaux, de délégués d'associations ou organismes représentant les personnes porteuses de handicap quel que soit leur handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique...), et représentant les personnes âgées et autres usagers de la ville, de représentants des acteurs économiques ainsi que de personnes intéressées par la question du handicap. Elle travaille en complémentarité avec celle de Saint-Étienne Métropole.

### ■ **Motivation et opportunité**

La Ville de Saint-Étienne souhaite promouvoir l'autonomie des personnes en situation de handicap et le « vivre ensemble », en étroite collaboration avec les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

### ■ **Contenu**

Le rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité pour l'année 2023, sera présenté en séance plénière le 19 juin 2024. Il retrace :

1. l'activité de la commission ;
2. les actions de la Ville de Saint-Étienne pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
3. l'accessibilité aux Établissements Recevant du Public (ERP),
4. l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
5. les autres actions menées dans le domaine des systèmes d'information et du numérique emploi et formation des agents municipaux, enfance/éducation/jeunesse, culture, sports, emploi/insertion, santé, social et relation citoyenne.

En 2023, 1 780 000 € ont été dédiés spécifiquement à l'amélioration de l'accessibilité, sachant que cet objectif est présent dans chaque poste de dépenses de la Ville de Saint-Étienne.

### ■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Étienne

■ **Point financier**

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)	1 180 000 €		600 000€	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>1 180 000.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>600 000.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>00.00 €</b>		<b>00.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ **Proposition**

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

■ **Décision**

**Prend acte**

Pour Extrait,  
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS